

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022
Rapporteur :
Madame Nolwenn HENRY

N° 48

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2022
(accusé de réception du 28/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions relations internationales

La ville de Quimper accompagne plusieurs associations au titre des relations internationales.

Mesdames Françoise RICHARD, Doriane LE TREUST et Valérie LECERF-LIVET ne prenant part ni aux délibérations ni au vote et étant sorties de la salle, le conseil municipal :

1 – après avoir délibéré (5 abstentions ; 40 suffrages exprimés dont 40 voix pour), décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, pour l'année 2022, la subvention suivante :

	Subvention attribuée en 2021	Montant 2022
Association Russophone de Cornouaille	1 500,00 €	1 000,00 €

2 - après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (45 voix pour), d'autoriser madame la maire à verser, pour l'année 2022, les subventions suivantes au titre des relations internationales (imputation budgétaire 041 6574 115) :

	Subvention attribuée en 2021	Montant 2022
Association Quimper – Remscheid	3 500,00 €	2 500,00 €

Comité de jumelage Quimper - Lavrio	2 500,00 €	2 500,00 €
Comité de jumelage Quimper - Ourense	2 500,00 €	2 500,00 €
Comité de jumelage Quimper-Limerick	-	2 500,00 €
Association Cornouaille-Québec	-	400,00 €